

		République Française
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève
		Extrait du registre des délibérations
		Communauté de communes du Clermontais
Date de la convocation	23 Octobre 2017	Séance du : 7 Novembre 2017
	<u>Votes : 39</u>	L'An Deux Mille dix-sept, le sept novembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 32	Pour : 38	
Absents : 6	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 1	

Etaient présents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) ; M. Henri JURQUET (Brignac) ; M. Denis MALLET (Cabrières) ; M. Claude REVEL (Canet) ; Mme Maryse FABRE (Canet) ; Mme Bénédicte BENARD (Canet) ; M. Michel SABATIER (Canet) ; M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras) ; Mme Berthe BARRE (Ceyras) ; M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) ; M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) ; Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) ; M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) ; Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Philippe VENTE (Lacoste) ; M. Alain SOULAYROL (Liausson) ; M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) ; M. Daniel VIALA (Mérifons) ; M. Serge DIDELET (Mourèze) ; M. Francis BARDEAU (Nébian) ; Mme Sylvie MALMON (Nébian) ; M. Bernard COSTE (Octon) ; M. Claude VALERO (Paulhan) ; M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Georges GASC (Paulhan) ; M. Laurent DUPONT (Paulhan) ; M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) ; M. Jean COSTES (Salasc) ; M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) ; M. Gérard VALENTINI (Valmasclé) ; M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuveville).

Absents représentés : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) représenté par Mme Françoise REVERTE (Aspiran) ; M. Marc FAVIER (Canet) représenté par Mme Bénédicte BENARD (Canet) ; Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) ; Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) ; M. Olivier BRUN (Fontès) représenté par M. Claude REVEL (Canet) ; Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan) ; Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Georges GASC (Paulhan).

Absents : M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) ; Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) ; Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) ; M. Christian BILHAC (Péret).

Objet : Saint Félix de Lodez - Réhabilitation des réseaux eau potable et assainissement - Demande de subventions

Monsieur VIALA rappelle aux membres du conseil que la Communauté de Communes du Clermontais a voté favorablement, en Juillet 2016, pour une prise de compétence eau et assainissement dès le 1^{er} Janvier 2018.

Il précise que parmi les communes du Clermontais concernées par ce transfert de compétence, se trouve la commune de Saint Félix de Lodez dont les services eau potable et assainissement sont actuellement gérés par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Pic Baudille.

Monsieur VIALA ajoute que la commune de Saint Félix de Lodez a engagé un programme d'aménagement de sécurité de la voirie départementale 619 pour 2018 qui bénéficie d'une subvention du Département de l'Hérault.

Compte tenu de la nature de ces travaux de voirie et des interventions croissantes sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement il est apparu indispensable de réaliser concomitamment à ces travaux de voirie des travaux de réhabilitation des réseaux eau potable et assainissement.

Le montant des travaux sont évalués à :

- 265 000 € HT pour la réhabilitation du réseau eau potable.
- 295 000 € HT pour la réhabilitation du réseau d'assainissement.

A ce titre le syndicat intercommunal des eaux du Pic Baudille a transmis un dossier de demande de financement à différents financeurs potentiels.

Compte tenu du transfert de compétences qui s'opérera au profit de la Communauté de communes du Clermontais à compter du 1^{er} janvier 2018 il apparait que c'est cette dernière qui sera maître d'ouvrage et bénéficiaire de toute subvention attribuée au profit des travaux évoqués précédemment.

Il convient donc que la Communauté de communes réitère sa demande de subvention à ses différents partenaires financiers pour le financement des travaux de réhabilitation sus visés.

Monsieur VIALA propose :

- D'adopter les projets de travaux suivants à réaliser sur le secteur RD619 à Saint Felix de Lodez :
 - la réhabilitation du réseau d'eau potable dont le coût est évalué à 265 000 € HT
 - la réhabilitation du réseau d'assainissement dont le coût est évalué à 295 000 € HT
- De s'engager à réaliser ces opérations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement en Languedoc Roussillon.
- De s'engager à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée dans le respect de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon.
- De solliciter auprès des partenaires financiers, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil Départemental de l'Hérault et Etat (DETR) une subvention la plus élevée possible.
- D'autoriser le Conseil Départemental de l'Hérault à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau en application de la convention de mandat les liant.
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur VIALA, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ADOpte les projets de travaux suivants à réaliser sur le secteur RD619 à Saint Felix de Lodez :

- la réhabilitation du réseau d'eau potable dont le coût est évalué à 265 000 € HT
- la réhabilitation du réseau d'assainissement dont le coût est évalué à 295 000 € HT

DECIDE de réaliser ces opérations sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement en Languedoc Roussillon.

S'ENGAGE à mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée dans le respect de la « Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement » en Languedoc Roussillon.

DECIDE de solliciter auprès des partenaires financiers, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil Départemental de l'Hérault et Etat (DETR) une subvention la plus élevée possible.

AUTORISE le Conseil Départemental de l'Hérault à percevoir les aides de l'Agence de l'Eau en application de la convention de mandat les liant.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top edge and 'HÉRAULT' at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a seated figure holding a staff and a sword, with a sunburst above the figure's head.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20171114-2017-11-07-08-DE
Date de télétransmission : 14/11/2017
Date de réception préfecture : 14/11/2017